OFFRE MULTI-SERVICES IDC FRANCE D'ACCES A PRIX COUTANT POUR LE BUREAU

Préambule :

Notre offre commerciale multi-services d'accès à prix coûtant pour le bureau ayant été amplement élargie depuis fin 2018 et plus particulièrement durant les 16 derniers mois, son prix d'adhésion a été réévalué à la hausse compter du 15 juillet 2020 pour permettre à nos clients de bénéficier de produits et services supplémentaires et plus diversifiés et de droits accrus par le fait de nouvelles offres avec tarif remisés.

Art 1 – Al 1 - Objet de l'offre : Dès validation du contrat et du mandat de prélèvement, vous pourrez bénéficier sous 48 heures de l'accès à nos prix coûtant confidentiels sur les services et produits se rapportant à l'aménagement du bureau et à son fonctionnement (logiciels et mobiliers de bureau, téléphonie, connectique, bureautique et offres connexes), tel que mentionné sur notre site. Un accès privilégié de tarifs remisés pour les entreprises et leurs salariés sur un large panel de marchandises diversifiées sera également octroyé à tous nos clients. Notre société étant indépendante et autonome, tant au niveau de sa démarche commerciale que de son identité juridique, nous n'avons aucun lien d'affaire ni aucun partenariat d'exclusivité avec aucun fabricant ni aucun de leurs distributeurs rattachés concernant les produits et services référencés sur notre site accessible par l'espace client dédié à cet effet. De ce fait, nous sommes en mesure de faire bénéficier sans entrave et suivant les choix de nos client en contrepartie du paiement de leur adhésion*, d'offres concurrentielles à nos prix coûtant ou avec des rabais significatifs que nous avons négociés avec nos partenaires et fournisseurs grossistes qui peuvent porter aussi bien sur des produits neufs ou d'occasion, génériques ou d'origine.

Nos tarifs sur les produits et services négociés référencés sur notre site et nos sites partenaires peuvent aller de 10 à 50% sur les prix publics sur un large panel de 150 enseignes différentes. Tous nos clients adhérents ont accès à nos prix coûtant confidentiels qui sont normalement réservés aux seuls revendeurs pouvant aller de 50 jusqu'à 70 % sur les prix publics pour le mobilier de bureau, les logiciels, matériels et consommables bureautiques et informatiques et les pièces détachées s'y rapportant.) L'ensemble des produits que nous commercialisons à nos prix coûtant pour les clients adhérents étant à jour de leur cotisation représente un large panel de plusieurs centaines de milliers de marchandises diversifiées pour la vie de l' entreprise et leurs salariés dont les tarifs confidentiels sont exclusivement accessibles à nos seuls clients.

Al 2 - Le lien par internet d'accès à nos prix coûtant sera adressé au client sur son espace dédié, au plus tard 72 heures après confirmation du contrat lié à cette offre qui lui donnera en plus, pendant toute la durée de son adhésion, un droit accessoire d'acheter à nos prix coûtant les produits ou services reportés sur notre site. Chaque client pourra acheter à notre prix coûtant ou à nos tarifs remisés tous les produits et services référencés sur notre site et nos site affiliés pour un montant d'achat plafonné à 25000 euro H.T chaque année. Si ce droit d'achat n' est pas utilisé dans l' année, il ne sera pas reconduit pour l' année suivante mais il pourra profiter chaque année du même plafond d'achat durant toute la période de son adhésion. La livraison des marchandises qui seraient éventuellement commandées par notre biais sera effectuée, sous quinzaine, après encaissement préalable du paiement de sa commande par le client qu'il pourra également passer directement chez nos fournisseurs ou nos partenaires référencés sur notre site, pour ceux qui l'acceptent, ou par notre intermédiaire, le cas échéant. Nos clients, à jour de leur cotisation, pourront aussi utiliser l'accès à nos prix coûtant pour constituer leur propre centrale d'achat avec certains de nos fournisseurs qu'ils jugeront utiles pour leur activité professionnelle en réalisant avec certains d'entre eux des accords de partenariat professionnel sans être inquiétés de se voir assignés pour concurrence déloyale par notre société.

Même si ce droit accessoire et facultatif d'achat à nos prix coûtant ou à nos tarifs remisés n'est pas utilisé par le client adhérant, le montant pour cette adhésion d'une durée de six années lui reviendra au prix forfaitaire de trente-cinq mille deux cent quatre-vingt euros (35280 euros) qui restera en totalité dû et exigible. Sauf avis contraire par recommandé, tout client ayant réglé par avance dans les délais prescrits les six années* de ce contrat pourra bénéficier en plus d'un droit de renouvellement tacite du contrat initial qui sera réglé suivant les mêmes modalités. Ce renouvellement du contrat permettra au client de bénéficier de six années supplémentaires d'accès à nos prix coûtant et de son droit accessoire d'achat à nos prix coûtant sans limite de plafond d'achat.

**Art 2 – Règlement et prix de l'adhésion. Al 1.* Chaque client pourra profiter d'un escompte de 30% sur le prix à payer initial de 35280 euros du contrat d'accès à nos prix coûtant pour le bureau lié à cette offre pour paiement par avance par prélèvement inter entreprise. Cette modalité de paiement lui permettra de minorer chaque forfait annuel s'y rapportant à la somme de 8400 euro T.T.C – escompte 30%, soit 5880 euro T.T.C. Grâce à l'escompte de 30% déjà déduit pour paiement par avance par prélèvements récurrents, le montant total à payer lié à cette offre sera réduit au prix de 35280 euros au lieu des cinquante mille quatre cent euros (50400 euros) normalement dus. La somme de 2940 euro

correspondant au premier semestre de cette adhésion sera prélevée par avance sous quinzaine après la signature du contrat et ainsi de suite tous les dix jours jusqu'au complet paiement du prix total du contrat.

De ce fait, le coût mensuel de cette adhésion reviendra environ à 410 euro H.T par mois. Sauf réduction du contrat par recommandé avec accusé de réception dans les trente jours de sa signature après paiement de la première année d'adhésion, les dix prélèvements inter entreprise identiques du même montant de 2940 euro seront effectués chaque dix jours pour permettre au client de profiter de l'escompte de 30% sur la totalité des prélèvements.
Une demande par le client pour réduire son contrat à seulement un an d'adhésion lui sera accordé si elle est adressée par courrier recommandé A.R, au maximum sous trente jours à compter de la date de signature du contrat, et après paiement de la somme de 5880 euro. Elle sera validée après acceptation par notre société si ces conditions susmentionnées sont remplies par le client qui y souscrit entièrement et sans réserve. Dans ce dernier cas, un accord transactionnel de médiation amiable pourra être établi entre les parties qui renoncent réciproquement à toutes autres revendications relatives à cette offre.

Al 2. Après le prélèvement complet des sommes dues suite au renouvellement tacite du contrat, le client pourra profiter pendant douze ans de son droit principal d'accès à nos prix coûtant et de son droit accessoire d' achat à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés sur les produits et services que nous commercialisons pour l' entreprise et ses salariés.

Al 3. Prolongation des droits en cas de reconduction tacite du contrat initial : Tout client ayant réglé les cotisations par avance par prélèvement inter entreprise du contrat initial pour la somme de 35280 suivant les modalités convenues et qui aura renouvelé ledit contrat par tacite reconduction en réglant de nouveau la même somme, sera gratifié d'un droit permanent d'achat à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés sur tous les produits et services référencés sur notre site et nos sites partenaires présents et à venir ainsi qu'un droit accessoire d'achat permanent à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés sur tous nos produits et services disponibles sans aucun plafond d'achat et sans limite dans le temps.

Art 3 – Durée de l'adhésion et capacité à contracter. Al 1. L'adhésion à cette offre commerciale prendra effet après un délai de rétractation par courrier recommandé A.R de dix jours calculé à compter de la date de signature du contrat s'y rapportant. A défaut de règlement d'une des échéances prévues à l'article 2, le contrat sera résilié de plein droit après une mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours qui entrainera la déchéance du terme. Dans ce cas, le montant initial de cette adhésion sans l'escompte de 30% deviendra immédiatement exigible et une pénalité de 10% du solde à payer sera due par le client à titre de dommages-intérêts en cas de non-paiement dans les 60 jours des sommes demeurées impayées. Le contrat lié à cette offre sera d'office renouvelable une fois par tacite reconduction si cette dernière n'a pas été dénoncée dans un préavis de trois mois à compter de la date de signature du contrat initial. Cette reconduction entrainera le paiement par l'utilisation du mandat de prélèvement inter entreprise déjà validé des mêmes sommes de 2940 euro par prélèvements inter entreprise chaque dix jours qui seront effectués après le dernier prélèvement des sommes dues au premier contrat et suivant un échéancier identique durant les quatre mois qui suivront. Ce renouvellement par tacite reconduction permettra au client qui aura payé six années d'adhésion supplémentaires en totalité de bénéficier d'un droit permanent d'accès à nos prix coûtant et d'un droit accessoire également permanent d'achat à nos prix coûtant et à nos tarifs remisés sans limite de plafond d'achat. Pour résumer, les clients qui auront réglé la totalité des sommes dues pour les six années d'adhésion supplémentaires liées au renouvellement tacite du contrat initial pourront donc profiter d'un droit exceptionnel d'accès permanent à nos prix coûtant et d'un droit accessoire d'achat à nos prix coûtant sans limite dans le temps et sans aucun plafond d'achat sous réserve de la disponibilité des marchandises par nos fournisseurs.

Al 2. Le client adhérant confirme accepter sans réserve les clauses du contrat lié à cette offre. Il s'engage à régler par avance par prélèvement dans les quatre mois maximum à compter de la date du contrat suivant les échéances fractionnées s'y rapportant le montant total des sommes dues selon l'échéancier prévu à l'article 2 ainsi que celles prévues pour le renouvellement tacite du contrat, sauf dénonciation de ce dernier dans les trois mois à compter de sa signature. Le client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de cette offre commerciale préalable et d'y souscrire en totalité ainsi que de nos conditions générales de vente en confirmant expressément par sa signature sur le contrat y afférent sa capacité à contracter pour le compte de la société adhérente qu'il engage pleinement de ce fait.

Art 4 - Clause attributive de compétence territoriale :
Il est convenu entre notre société et le client adhérent que tout litige afférent à l'interprétation, la validité ou l'exécution du contrat lié à cette offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris 75004, situé au 1 quai de la Corse, quel que soit l'adresse du siège des défendeurs assignés.

AVENANT TARIFAIRE A COMPTER DU 1ER MARS 2021 :

A compter du 15 mars 2021, le montant total du contrat multi service d'acès à prix coûtant pour le bureau prévu pour une durée de six ans sera de 44 400 euro TTC et sera réduit à 35 520 euro TTC après escompte de 20% déduit pour paiement par avance par prélèvement inter entreprise en six mois.
Le montant des douze prélèvements par avance sera effectué chaque 15 jours et sera donc désormais de 2 960 euro TTC au lieu de 3700 euro T.T.C après l'escompte de 20% déduit.

L'offre d'accès à prix coûtant pour le bureau que nous proposons à nos clients qui sont des société se rapporte à un engagement contractuel de six ans qui sera renouvelable par tacite reconduction à l' issue du paiement par avance par prélèvement des sommes dues (2960 euro x 12) qui devra être effectué au maximum dans les six mois à compter de la date de signature du contrat pour bénéficier de l' escompte de 20% déduit et du paiement par avance échelonné sur six mois.

Le contrat se rapportant à cette offre pourra néanmoins être réduit à seulement un an dans les trente jours à compter de la date de signature du contrat et sous réserve d 'avoir payé la somme de 5920 euro T.T.C pour une année d 'adhésion.

Les sommes prévues au contrat pour la durée d 'adhésion de six ans seront dues en totalité dès que ce délai de trente jours sera écoulé dès lors que le client aura reçu par mail son lien d'accès à nos prix coûtant avec son identifiant et son mot de passe pour y accéder. Ce droit d 'accès à nos prix coûtant chez nos fournisseurs et partenaires référencés demeure confidentiel et ne peut être transmis à quiconque n' est pas adhérent chez nous ou qui n'aurait pas réglé les cotisations s 'y rapportant. Les informations transmises dans le cadre de cet accès sont strictement confidentielles et ne peuvent en aucun cas être utilisé pour un usage commercial concurrent à notre société sous peine de poursuites judiciaires. Le droit accessoire d 'achat à prix coûtant qui est accordé également à nos clients adhérents peut être utilisé à leur convenance et en fonction de leurs besoins professionnels, ne pas être utilisé du tout si le client décide de ne pas passer de commande, ou de commander directement chez l'un de nos partenaires ou fournisseurs référencés ou de créer sa propre centrale d 'achat pour son propre compte à usage strictement professionnel, sauf pour une utilisation à caractère commercial qui serait concurrente à la nôtre.

Notre société n'a pas à connaître de l' usage qui est fait par ses clients de son droit d 'accès à nos prix coûtant ni de son droit d 'achat à nos prix coûtant dès lors qu'il ne sont pas utilisés pour une activité commerciale concurrente exploitant le même objet que le nôtre.

Le fait pour un client ne pas avoir utilisé l'un des se droits d'accès ou d 'achat à nos prix coûtant qui lui sont accordés ou celui consistant à prétendre qu'il ne les aurait pas utilisés ou n' en n'aurait aucun besoin ne saurait en aucun cas justifier de leur part d'une demande de remboursement des sommes déjà payées ou toute demande consistant à justifier du non-paiement des sommes restant dues.

La seule e tunique possibilité de réduire le contrat d 'accès à nos prix coûtant à un an consiste à payer la somme s'y rapportant de 5920 euro et de manifester sa demande par courrier recommandé A.R au maximum dans les trente jours à compter de la date de signature mentionnée sur le contrat en question.